



ESCUELA  
ABIERTA  
*de*  
FEMINISMO

## **Cours sur l'égalité**

### **Les conférences internationales et leur influence sur la transformation de la réalité vécue par les femmes**

**Belén García Casado**

## **Resumé**

Le présent article analyse comment le féminisme institutionnel, impulsé par les Nations Unies au moyen de conférences internationales, a transformé radicalement la réalité vécue par les femmes. Pour ce faire, nous examinerons les objectifs posés dans les différentes conférences en identifiant leurs principaux accomplissements et en dirigeant notre attention vers la situation des femmes en Afrique.

## **Les conférences internationales et leur influence sur la transformation de la réalité vécue par les femmes.**

### **Introduction**

Pour comprendre comment les conférences internationales sur les femmes ont influencé la réalité vécue par celles-ci, il me semble approprié de commencer par placer les conférences internationales dans le contexte du développement historique du mouvement féministe. De fait, nous pouvons oser affirmer que ce que l'on dénomine féminisme institutionnel a pris forme et structure à travers les conférences internationales.

Lorsque nous faisons référence au féminisme institutionnel, nous avons l'habitude de le situer dans le mouvement féminisme contemporain, nous référant à celui-ci comme une des dernières tendances féministes, avec l'écoféminisme, le cyber-féminisme, ou encore le féminisme de la différence.<sup>1</sup>

Sans vouloir créer de polémique sur la question, je souhaite me concentrer ici sur les éléments positifs du développement du féminisme institutionnel.

Grâce au féminisme institutionnel, une partie des revendications des femmes est devenue une considération formelle de l'État en faisant partie des programmes politiques gouvernementaux. Également, le travail qui se fait dans les structures de pouvoir générées à travers le féminisme institutionnel permet une participation plus grande des femmes dans toutes les sphères de la vie sociale, et plus particulièrement dans le cadre de la représentation politique.

Nous pouvons dire que les avancées légales des postulats féministes sont en train d'être réalisées depuis quelques années depuis ces positions institutionnelles et leur collaboration (lorsqu'elle se produit) avec le tissu féministe associatif, et à travers l'occupation de postes à responsabilité par des femmes féministes.

Cependant, je souhaite aussi indiquer dans cette introduction qu'à cause précisément du développement du féminisme institutionnel, une large brèche entre les structures légales et les avancées sociales réelles a été générée.

Cette situation paradoxale peut produire un certain malaise ou un éloignement entre les femmes et les structures de pouvoir, vu que ce sont précisément les femmes qui souffrent le plus, dans leur quotidien, de ce déphasage.

Le processus que nous signalons a aussi été stimulé par les conférences internationales successives sur la femme, imprégnant et modifiant ainsi leurs objectifs et les lignes d'action correspondantes.

Cependant, comme nous le verrons au cours du développement de cette exposition, l'amélioration au niveau mondial de la situation des femmes s'est déroulée parallèlement aux débats et accords produits dans les différentes conférences internationales. **En effet**, les thèmes concernant les femmes, qui sont, comme l'ont aussi démontré les conférences internationales elles-mêmes, communs à toutes les femmes indépendamment du lieu où elles vivent, sont passés du domaine privé, domestique, au domaine public, au centre du débat social, et dans de nombreux cas en première ligne des programmes politiques gouvernementaux.

### **Les quatre conférences mondiales : Développement et objectifs**

La Charte des Nations Unies signée en 1945,<sup>ii</sup> ainsi que la Déclaration Universelle des Droits de L'Homme approuvée en 1948, constituent les premiers instruments juridiques de caractère international qui rassemble d'une

manière claire et catégorique l'égalité entre les êtres humains sans que le sexe puisse être considéré comme motif de discrimination.

Depuis ce moment-là, nous pouvons dire que les Nations Unies se sont converties en une force promotrice d'instruments juridiques qui prennent en compte et, par la même, équilibrent les droits des femmes et des hommes.

C'est dans cette perspective que se crée la Commission de la Condition Juridique et Sociale de la Femme en 1946, avec pour objectif la préparation de dossiers sur la promotion des droits de la femme en politique, dans l'économie, l'éducation, et la vie sociale.

En 1967, l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme, et un peu plus tard, en 1975 l'Année Internationale de la Femme est proclamée. La première Conférence Mondiale de la Femme est alors organisée et a lieu à Mexico en 1975, suivie des Conférences de Copenhague en 1980, de Nairobi en 1985, et de Pékin en 1995.

La première Conférence Mondiale sur la condition juridique et sociale de la Femme fut célébrée à Mexico en 1975 pour coïncider avec l'Année Internationale de la Femme. Il était nécessaire d'élaborer des objectifs futurs qui guideraient l'action orientée vers l'élimination de la discrimination de la femme et son avancement social.

Trois objectifs prioritaires furent identifiés:

1. La pleine égalité des sexes et l'élimination de la discrimination sur base du sexe de la personne.
2. La pleine participation des femmes dans le développement.
3. Une contribution plus grande des femmes à la paix mondiale.

La Conférence approuva un plan d'action qui signalait les directives transmises aux gouvernements et à toute la communauté internationale pour les dix

années à venir, qui furent proclamées la Décennie des Nations Unies pour la Femme (1975/1985).

Le plan d'action établit une série d'objectifs qui devaient être satisfaits dès 1980. Les principaux objectifs incluaient la garantie d'un accès égal pour les femmes à l'éducation, au travail, à la participation politique, à la santé, au logement, au planning familial et à l'alimentation.

L'année 1975 constitua donc un point d'inflexion dans ce que l'on considère comme le rôle des femmes; pour la première fois elles n'étaient plus considérées dans le cadre international comme simples receptrices des différentes actions politiques; au contraire, il devenait prioritaire d'impliquer les femmes autant que les hommes, dans des conditions de pleine égalité, et ainsi de garantir la pleine participation des femmes dans les processus de développement.

Ce changement du rôle des femmes était déjà notable durant la conférence elle-même, avec une ample participation des femmes aux débats. Il faut souligner que 113 des 133 délégations gouvernementales présentes étaient dirigées par des femmes.

Durant cette première conférence émerge un Forum d'Organisations Non-Gouvernementales qui se tient parallèlement à la conférence, un fait qui se répètera durant les Conférences Mondiales de la Femme suivantes. À Mexico, 4,000 personnes participent au Forum. Ce premier Forum et les suivants généreront un débat intense tant au niveau interne, entre les différentes organisations, comme au niveau externe avec les États participant à la Conférence et avec l'Organisation des Nations Unies elle-même.

La seconde Conférence Mondiale sur la Condition Juridique et Sociale de la Femme a lieu à Copenhague en 1980.

Durant la conférence de Copenhague, on commence déjà à réfléchir sur le degré d'accomplissement des directives données par la première conférence mondiale.

Il faut souligner qu'en 1979 l'Assemblée Générale des Nations Unies approuve la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme.<sup>iii</sup> Ce traité a constitué un instrument très puissant pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes. De ce fait, il est reconnu comme la Charte des Droits Humains de la Femme, qui rattache les 165 Etats qui l'ont ratifiée et les oblige à présenter un rapport de situation et à l'évaluer tous les 4 ans.

Néanmoins, à Copenhague il devint apparent qu'une brèche entre l'égalité légalement reconnue et l'application concrète et effective de ces droits légaux commençait à s'ouvrir.

C'est précisément à partir de cette conférence qu'on commença à parler d'égalité non seulement d'un point de vue juridique mais aussi du point de vue de l'exercice des droits, de la participation des femmes elles-mêmes, de l'égalité réelle d'opportunités entre femmes et hommes et non seulement de la reconnaissance des lois.

Cette seconde conférence définit trois sphères principales d'action:

1. L'égalité d'accès à l'éducation.
2. L'égalité d'opportunité pour l'emploi.
3. L'attention à la santé des femmes.

La conférence se clôtura avec un programme d'action qui contemplait les causes de la brèche entre l'égalité en droit reconnue entre femmes et hommes d'un côté, et la possibilité pour les femmes d'exercer ces droits de l'autre. Elle attirait l'attention sur:

- ✓ L'absence d'implication et de participation des hommes dans le processus d'égalité.

- ✓ Une volonté politique insuffisante de la part des États.
- ✓ Une absence de reconnaissance de la contribution des femmes dans la société.
- ✓ L'absence de femmes dans les postes de prises de décisions.
- ✓ La rareté des services sociaux de soutien
- ✓ L'absence de financement.
- ✓ Le peu de sensibilisation des femmes elles-mêmes.

On insista sur l'élimination de la vision stéréotypée des femmes et des hommes afin de solutionner ces problèmes, en garantissant le droit des femmes à la propriété, au contrôle des biens et de leurs enfants.

La troisième Conférence Mondiale de la femme eut lieu à Nairobi en 1985. Elle servit d'évaluation de ce qui avait constitué la Décennie de la Femme (1975-1985).

157 Etats participèrent à la conférence et 15,000 représentants d'Organisations Non-Gouvernementales se réunirent dans le Forum parallèle à la conférence. Durant cette conférence un changement de perspective important eut lieu; on ne considérait plus seulement l'incorporation des femmes à tous les domaines de la vie comme un droit légitime de celles-ci, mais on affirmait la nécessité pour les sociétés elles-mêmes de prendre en compte la richesse apportée par la participation des femmes.

Trois types de mesures furent prises:

- Mesures de caractère juridique,
- Mesures pour atteindre l'égalité dans la participation sociale,
- Mesures pour atteindre l'égalité dans la participation politique et dans les lieux de prise de décision.

On pria instamment les gouvernements d'établir selon leurs priorités les lignes d'action pour atteindre l'égalité entre femmes et hommes, mais en insistant sur

le fait que la dite égalité imprègne toutes les sphères de la vie sociale, politique et laborale.

La quatrième Conférence Mondiale de la femme fut célébrée à Pékin en 1995. Entre les conférences ayant eu lieu jusqu'à maintenant, c'est celle qui a eu l'impact le plus significatif, tant du point de vue de la participation (on doit signaler la représentation de 189 gouvernements et la participation de 35,000 personnes au Forum parallèle des Organisations Non-Gouvernementales), que de l'attention portée sur l'égalité entre femmes et hommes.

Il est vrai que l'on avait déjà commencé des années auparavant à poser le problème de l'égalité en attirant l'attention sur une plus grande implication et participation des femmes. Néanmoins, c'est à Pékin que ce processus a vraiment lieu et que l'on commence à parler non seulement de la femme mais du concept de genre.

Le concept de genre pose le problème des relations entre femmes et hommes d'un point de vue social, culturel et historique. Il suppose une nouvelle perspective sur les choses en prenant en compte les rôles socialement attribués aux femmes et aux hommes dans la société, au travail, en politique, dans la famille, dans les institutions et dans tous les aspects des relations humaines.

À Pékin sont approuvées à l'unanimité une Déclaration<sup>iv</sup> et une Plateforme d'Action. Je souhaite m'attarder brièvement sur quelques points de la Déclaration que je considère d'importance vitale:

En premier lieu, on y reconnaît la diversité des femmes, on laisse de côté le concept générique de 'la femme' et on met l'accent sur la diversité des femmes et les différentes circonstances dans lesquelles elles se développent. On reconnaît aussi le labeur des femmes qui ont aplani le terrain, ceci est très important pour la visibilité et la reconnaissance du travail historique du mouvement féministe.

On y affirme la conviction que les droits de la femme sont des droits humains, et on proclame la pleine et égale participation des femmes dans toutes les sphères de la société comme condition fondamentale pour atteindre l'égalité, le développement et la paix.

On y parle des droits des femmes et des filles, et de combien il est important de promouvoir au maximum leur capacité pour garantir leur pleine et égale participation à la construction d'un monde meilleur pour tous et de promouvoir leur rôle dans le processus de développement. Enfin, on y signale l'importance d'empêcher et d'éliminer toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles.

A son tour, la Plateforme d'Action de Pékin définit les objectifs stratégiques suivants:

1. La femme et la pauvreté.
2. L'éducation et la formation de la femme.
3. La femme et la santé.
4. La violence contre la femme.
5. La femme et les conflits armés.
6. La femme et l'économie.
7. La femme dans l'exercice du pouvoir et la prise de décisions.
8. Les mécanismes institutionnels pour l'avancement des femmes.
9. Les droits humains de la femme.
10. La femme et les moyens de communication et de diffusion.
11. La femme et l'environnement.
12. La petite fille.

Nous pouvons voir que Pékin suppose un réel point d'inflexion dans la lutte pour l'égalité dans le contexte international.

Ce qui m'intéresse le plus ici, c'est l'énorme implication que la Plateforme requiert des Etats pour que l'égalité entre femmes et hommes devienne une réalité. Deux concepts prennent force dans la sphère internationale: le concept

de genre, que nous avons déjà commenté, et le concept de *mainstreaming* ou transversalité de la perspective de genre.

Ceci implique de repenser la vie sociale, économique, laborale, familiale, la santé et bien entendu le pouvoir et la politique, d'un point de vue de genre, en analysant et en évaluant les différentes implications des hommes et des femmes dans toutes les facettes du développement humain.

### **Au-delà de Pékin**

L'Assemblée Générale des Nations Unies ordonna à la Commission Sociale et Juridique de la Femme d'intégrer à ses programmes d'action un suivi de la Quatrième Conférence Mondiale sur la Femme, en portant son attention sur les 12 thèmes critiques pour lesquels la Conférence avait signalé une préoccupation particulière.

Autant en 2000<sup>v</sup> comme en 2005,<sup>vi</sup> l'Assemblée Générale des Nations Unies a convoqué des réunions extraordinaires pour évaluer les objectifs mis en valeur durant la Plateforme de Pékin et pour mesurer le progrès vers l'égalité entre femmes et hommes.

Durant les deux réunions, on réaffirma la validité et la vigueur de la Plateforme d'Action de Pékin, ainsi que le besoin de continuer d'avancer pour atteindre ses objectifs.

On y prie instamment le système des Nations Unies et les organisations internationales et régionales d'intensifier leurs contributions à l'application de la Plateforme d'Action, et on souligne le caractère essentiel de cette application pour atteindre les objectifs de développement, inclus dans les Objectifs du Millénaire.<sup>vii</sup>

## **Les Conférences Internationales transformant la réalité vécue par les femmes**

C'est un fait que les Conférences Mondiales sur la Femme ont contribué à situer au premier plan d'action et de débat la réalité des femmes, et ont révélé qu'il est nécessaire d'avancer vers une égalité réelle et effective entre femmes et hommes pour continuer le processus de développement. En définitive, il n'y a pas de développement sans égalité.

Ce processus impulsé depuis une perspective internationale et dirigée par les Nations Unies a impliqué les différents gouvernements pour qu'ils prennent les mesures qui contribuent à atteindre cette égalité.

Pour autant, nous avons dessiné deux niveaux d'action transformatrice sur lesquels nous devons porter notre attention: d'un côté, la perspective internationale des Nations Unies, et de l'autre la perspective régionale ou étatique.

À travers une perspective internationale, nous pouvons voir que depuis la première conférence mondiale de la femme en 1975 s'initie un processus interne aux Nations Unies, pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes.

De fait, la mise en marche de deux des organisations les plus puissantes dans la lutte pour l'avancement des femmes fait partie de la résolution finale de cette première conférence: INSTRAW, l'Institut International de Recherche et de Formation des Nations Unies pour la Promotion de la Femme, et UNIFEM, le Fond de Développement des Nations Unies pour la Femme.

L'INSTRAW a pour mission la recherche, la formation et la gestion de l'information en collaboration avec les gouvernements, le système des Nations Unies, la société civile et le monde académique, pour atteindre l'égalité des sexes et donner du pouvoir aux femmes.

UNIFEM est le Fond des Nations Unies chargé d'apporter une assistance technique et financière à la promotion de l'égalité. Ses quatre objectifs stratégiques sont:

- I. Réduire la pauvreté et l'exclusion des femmes.
- II. Mettre fin à la violence contre les femmes.
- III. Réduire la propagation du VIH/SIDA parmi les femmes et les filles.
- IV. Appuyer le leadership des femmes.

UNIFEM collabore avec les pays membres dans la formulation et l'application des lois et politiques destinées à éliminer la discrimination et à promouvoir l'égalité des sexes; il promeut aussi la transformation des institutions pour que soit incluse l'égalité des sexes dans leurs politiques et pour que soient respectés les droits des femmes.

Un peu plus tard, en 1979, l'Assemblée Générale des Nations Unies adopta la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes. Ce document constitue la Grande Charte des droits des femmes, et fut le premier instrument légal qui définit la discrimination contre la femme d'une manière intégrale en faisant allusion aux libertés fondamentales dans tous les domaines de la vie sociale, politique, économique, culturelle, en définitive dans n'importe quelle sphère de la vie.

Pour la première fois, la sous-estimation sur base du sexe, qui suppose une diminution ou négation de la femme est considérée une discrimination.

Il faut souligner aussi que la Convention exige des gouvernements qu'ils éliminent la discrimination des femmes non seulement dans le domaine public mais aussi dans la sphère privée, en indiquant le besoin d'avancer l'éducation des femmes pour atteindre leur complet développement.

Successivement, à travers chaque conférence mondiale, nous pouvons observer d'un côté le renforcement des institutions des Nations Unies, et de l'autre l'introduction dans le programme politique des gouvernements du besoin

d'adopter des mesures légales et structurelles qui veillent à l'accomplissement des objectifs.

Cependant, nous pouvons affirmer que le point culminant de tous ces efforts se produit à la Quatrième Conférence de Pékin et le Forum Parallèle des Organisations Non-Gouvernementales.

La Plateforme d'Action de Pékin offre non seulement un cadre juridique mais aussi un plan pour l'avancement social des femmes, pour le développement d'un nouveau rôle des femmes en société et pour atteindre en définitive l'égalité réelle et effective entre femmes et hommes.

Les exigences imposées aux gouvernements sont très élevées : la Plateforme les rends responsables de l'application des objectifs stratégiques. Pour cela elle leur recommande de prendre toutes les mesures nécessaires, d'assigner les ressources et d'impliquer les Organisations Non-Gouvernementales pour l'accomplissement des objectifs posés.

Je signalerai ici certains des objectifs stratégiques dont la mise en pratique est en train de transformer le rôle et la vie des femmes.

La Plateforme prêta une attention particulière a la participation et l'implication des femmes dans leur propre développement et dans le développement humain global. Pour ce faire un des objectifs stratégiques les plus importants est l'éducation et la formation des femmes. Les gouvernements doivent assurer l'accès des filles à l'éducation, développer la continuité de l'éducation, et établir des systèmes d'éducation non-discriminatoires. Ceci suppose la modification, à travers une perspective de genre, les contenus, les plans d'étude, et les manuels pour que la formation soit égalitaire.

L'accès des femmes à l'éducation a augmenté durant les dernières décennies. Il faut mettre l'accent sur l'effort constant des différents organismes des Nations Unies pour cet accomplissement.

À travers l'éducation, les filles et les femmes accèdent à une nouvelle réalité. Nous savons qu'une fille qui a eu la possibilité de bénéficier d'une éducation formelle a plus de garanties que ses droits soient satisfaits. Elle aura tendance à retarder son mariage et sa grossesse, elle sera mieux informée de ses droits et sur sa santé, et ses enfants auront plus d'opportunités de recevoir une éducation formelle.

C'est la capacité transformatrice de l'éducation des filles et des femmes qui la rend essentielle au développement.

La transformation de la vie des femmes a sans aucun doute à voir avec le développement de leur participation dans l'économie et le travail rémunéré. Toutes les Conférences Mondiales ont encouragé l'incorporation des femmes dans l'économie.

Ceci suppose l'application par les gouvernements de mesures qui encouragent l'accès des femmes à l'emploi, qui évitent leur discrimination au travail. Cela implique aussi l'encouragement de la facette entreprenante de la femme en appuyant sa participation dans les réseaux d'entrepreneurs, et lui apportant l'assistance technique et l'accès aux ressources financières.

Durant les dernières décennies, d'importants progrès se sont produits pour l'incorporation des femmes dans le marché du travail dans le monde entier, bien qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire en relation à leurs conditions de travail, à l'inégalité du salaire, à la reconnaissance du travail non-rémunéré qu'elles réalisent et à l'élimination des coutumes et lois qui leur dénie le droit à la propriété.

Un autre résultat de la Quatrième Conférence Mondiale et de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement célébrée au Caire inclut le commencement d'un dialogue sur l'émancipation des femmes et leur accès au travail et à l'économie, sur le besoin de co-responsabilité de la famille et du travail domestique. Dans ce but, les gouvernements sont priés d'élaborer des politiques qui éliminent les stéréotypes de genre qui renforcent la division

sexuelle du travail, ainsi que de développer des initiatives en relation à la famille pour favoriser l'égalité et la conciliation de la vie familiale et laborale.

Nous avons déjà commenté dans cet article que depuis la Seconde Conférence Mondiale de la Femme, une des clés est l'implication des femmes elles-mêmes dans leur développement, mais c'est à partir de la Quatrième Conférence Mondiale de la Femme que la participation des femmes dans les prises de décision et leur accession aux postes à responsabilité deviennent un objectif stratégique qui sollicite la pleine collaboration des gouvernements.

La participation égale des femmes et des hommes aux prises de décision et aux postes à responsabilité politique procure un équilibre qui sans doute reflètera mieux la composition de la société, qui est constituée autant par les femmes que par les hommes. Elle forme aussi, selon la Plateforme, l'exigence de renforcer la démocratie parce qu'elle considère la participation égale comme une garantie de justice et d'équité. A partir de ce moment, les femmes doivent nécessairement devenir des sujets actifs du développement au lieu d'être des sujets passifs de politiques plus ou moins appropriées à leurs besoins.

L'habilitation politiques des femmes permet de transformer les sociétés. Nous savons que leur participation aux parlements et aux gouvernements permet d'attirer l'attention sur l'égalité entre femmes et hommes, comme sur les droits de la femme et de l'enfant.

Bien que la représentation de la femme dans les parlements ait augmenté de manière constante dans tous les États, seulement 17 pourcent des parlementaires sont des femmes. Néanmoins, la tendance est positive grâce à l'établissement de quotas de participation, reconnus comme tels depuis la Conférence de Pékin. Nous savons que la majorité des pays qui ont une plus grande proportion de femmes dans les Parlements appliquent un certain type de quota:<sup>viii</sup> le Rwanda (48,8%), la Suède (45,3%), le Costa Rica (38,6%), la Norvège (37,9%), le Danemark (36,9%), les Pays Bas (36,7%), Cuba (36%), l'Espagne (36%), l'Argentine (35%), le Mozambique (34,8%), la Belgique (34,7%), l'Autriche (33,9%), l'Islande (33,3%), l'Afrique du Sud (32,8%).

Aujourd'hui 14 chefs d'État ou de gouvernement sont des femmes dans le monde, un chiffre bas si nous prenons en compte les 192 États qui constituent les Nations Unies. Cependant, il y a moins de 50 ans le bilan était nul.

La participation politique des femmes est importante non seulement par elle-même mais parce qu'elle permet de changer les attitudes envers toutes les femmes. Ainsi, il ne se produit pas un progrès ponctuel mais un progrès qui affecte le futur de toutes les femmes et filles.

Des études de cas sur le soutien des législateurs aux projets de loi et le résultat des mesures législatives dans plusieurs pays industrialisés ont confirmé que les femmes législatrices sont engagées sérieusement dans la cause de l'enfance, des femmes et de la famille. Cet engagement se traduit par un soutien actif à la législation sur ces thèmes et aux mesures garantissant que les projets de loi se convertissent en lois.

Je souhaite insister sur le fait que le mandat des Nations Unies pour que soient adoptées des mesures qui éradiquent la violence contre la femme a eu et continue d'avoir une grande influence sur la vie des femmes.

La violence contre la femme a été définie par la Plateforme d'action comme "tout acte de violence sur base du sexe qui a pour résultat possible ou réel un dommage physique, sexuel ou psychologique ou la privation arbitraire de la liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée".

Pour la première fois il a été reconnu que la violence contre la femme est une "manifestation des relations de pouvoir historiquement inégales entre femmes et hommes, qui ont conduit à la domination de la femme par l'homme, à la discrimination de la femme et à l'interposition d'obstacles à son plein développement".

L'impulsion des Nations Unies, à travers surtout l'UNIFEM, pour éradiquer la violence de genre est très importante. Le Fond Fiduciaire pour éliminer la

violence contre les femmes offre une aide importante pour la réalisation de projets qui permettent d'éliminer cette nuisance en collaboration étroite avec les gouvernements et avec les organisations de femmes.

La violence contre les femmes n'est plus tolérable; on travaille pour l'établissement de cadres légaux qui combattent cette violence, on met en marche des mesures de sensibilisation pour la prévenir et pour obtenir la réduction, sinon la disparition de la tolérance envers elle.

### **La transformation de la réalité vécue par les femmes en Afrique depuis les Conférences Mondiales**

En 1975 et dans le contexte de la Première Conférence de la Femme célébrée à Mexico, fut créé le Centre Africain pour la Femme (ACW), connu aujourd'hui comme le Centre Africain pour le Genre et le Développement (ACGD). Ce centre est la structure régionale qui s'occupe des questions de genre et des progrès de la femme au sein du système des Nations Unies en Afrique. Ses fonctions incluent: influencer les politiques pour augmenter la contribution des femmes au développement ; promouvoir un réseau entre les femmes avec pour objectif l'échange d'information et l'augmentation de sa capacité d'influence ; et faire un suivi des progrès réalisés.

Les Traités Internationaux incités par les Nations Unies ont été très importants pour le développement des femmes en Afrique. La Troisième Conférence Mondiale de la Femme à Nairobi en 1985 permit aux femmes de l'hémisphère Sud d'inclure leur voix dans l'ordre du jour mondial. Pour reprendre l'expression de Dr Jacinta Muteshi de la Commission Nationale pour le Genre et le Développement du Kenya, cela signifiait que "pour la première fois nous, les Africaines, avons pu dire: nous pouvons et nous devons parler des affaires internationales et nous avons été capables de montrer comment elles nous affectaient".

En 2004 en Éthiopie, et durant la septième conférence régionale africaine sur les femmes, fut initié un processus de révision du niveau d'accomplissement des objectifs définis par la Plateforme de Pékin. Durant cette réunion, les participantes insistèrent particulièrement sur les accomplissements réalisés et sur l'importance des Organisations Non-Gouvernementales en Afrique. La participation politique et l'éducation furent reconnus comme les domaines où l'on pouvait enregistrer les progrès les plus significatifs.

En prenant en compte cette donnée, nous allons nous concentrer un peu plus sur ces deux domaines d'une importance vitale pour le développement des femmes.

Nous avons déjà répété que la participation des femmes dans les lieux de prise de décision était un objectif important des conférences internationales et plus particulièrement de la Plateforme d'Action de Pékin. En Afrique ce processus d'incorporation des femmes dans l'activité politique a causé, comme l'a dit Gertrude Mongella, Présidente du Parlement Panafricain, "une révolution sans retour".

Les données sur la participation des femmes dans les parlements nationaux nous le démontrent: en Afrique Subsaharienne, la proportion de femmes parlementaires est passée de 10 à 17 pourcent entre 1997 et 2006.

En 2005, Ellen Jonson Sirleaf fut élue Présidente du Libéria, et la chef du gouvernement du Mozambique est Luisa Diogo. Il est vrai que les exemples de femmes chef d'état sont peu nombreux, presque anecdotiques, mais très importants : ce sont les premiers symptômes du changement vers l'égalité des sexes en Afrique.

Les alliances entre les femmes occupant des postes à responsabilité et les organisations de femmes sont vitales pour l'avancement des femmes. Voyons quelques exemples : au Rwanda, grâce au rôle des femmes parlementaires, une loi consolidant les droits de la femme fut promulguée. Cette nouvelle législation établit que pour la première fois les femmes peuvent hériter de

terres. Encore au Rwanda, les femmes parlementaires ont augmenté le budget destiné à la santé et à l'éducation. En association avec le Forum des Femmes Parlementaires, ces femmes ont réussi à élaborer un projet de loi pour combattre la violence de genre en 2006. Des processus similaires ont eu lieu en Afrique du Sud en soutien à une loi contre la violence domestique qui insiste particulièrement sur la violence contre les enfants, et en Namibie, où les femmes parlementaires ont promu des lois relatives à la violence domestique et sexuelle.

Les partis politiques et les groupes de femmes sont fondamentaux pour impulser la participation de la femme dans toutes les sphères de la vie sociale et politique. Au Mozambique, la campagne organisée par plusieurs groupes locaux de femmes contre le mariage des enfants a contribué à l'approbation d'une loi qui élève l'âge légal du mariage pour les femmes.

La participation des femmes en politique n'est pas seulement importante pour produire des changements immédiats, comme par exemple leur influence sur les changements législatifs, mais surtout parce qu'elles servent d'exemple pour les autres femmes et pour les autres générations. Les femmes que l'on rencontre aux postes de prise de décision contribuent à changer les attitudes machistes et discriminatoires envers les femmes. À travers leur participation, les stéréotypes sexistes qui excluent les femmes de la pleine participation dans la vie sociale, politique et laborale disparaissent.

Pour cette raison, augmenter la participation des femmes en politique est fondamental pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

Le besoin d'augmenter l'éducation des femmes est en relation étroite avec la participation des femmes en politique et aux postes de prise de décision. Voyons une donnée pour illustrer cette relation : une enquête réalisée par l'Union Interparlementaire en 1999 montra que sur les 187 femmes sondées, 73 pourcent avaient fait des études universitaires et 14 pourcent avaient une Licence.

Il semble possible d'affirmer que lorsqu'on dénie à une petite fille l'accès à l'éducation, on dénie beaucoup plus que les connaissances qu'elle peut acquérir : on lui ferme la porte à un monde meilleur, un monde d'égalité dans lequel elle peut faire partie intégrante du développement.

L'éducation des filles a augmenté de manière spectaculaire dans presque tout le monde. Néanmoins l'égalité entre garçons et filles dans l'éducation primaire n'a pas encore été obtenue, et selon une étude des Nations Unies, ne sera pas atteinte avant 2015. Les initiatives sont nombreuses, tout comme le sont les gouvernements qui parient sur l'éducation des filles en suivant le mandat des Nations Unies.

Le Forum des Éducatrices Africaines (FAWE), dont le siège est au Kenya, est une ONG composée de Ministres et personnes du monde de l'éducation venant de différents pays d'Afrique Subsaharienne. Cette organisation travaille en collaboration avec les gouvernements, les organismes internationaux, les communautés pour encourager l'égalité des sexes dans l'éducation. FAWE a publié un guide pour inclure l'impact d'une perspective de genre dans les programmes nationaux d'éducation et pour évaluer ces programmes dans cette perspective.

En 2004, une Unité de Genre et de Société Civile au sein du Nouveau Partenariat Pour le Développement Africain (NEPAD) a été créée, chargée d'incorporer la perspective de genre et d'encourager l'égalité entre femmes et hommes. Un an plus tard, en 2005, un Groupe de Travail sur le Genre a été créé au sein de la même organisation, avec pour objectif la promotion du rôle de la femme dans le développement social et économique, à travers l'encouragement de sa participation aux processus politiques.

Le travail en Afrique est effectué en réseau, en collaboration avec les gouvernements, les organismes internationaux, les associations et les communautés elles-mêmes. Voyons quelques exemples : en Gambie, des Clubs pour mères de familles ont été créés, un espace qui recueille une aide économique réinvestie dans l'éducation des filles. De fait, le taux d'inscription

des filles dans ce pays a augmenté de 34 pourcent, alors que les abandons pour cause de mariages prématurés ont diminué. Ces Clubs dotent les femmes de nouvelles sources de revenus, et en même temps ils contribuent à rehausser le rôle des femmes en les aidant à avoir conscience de la discrimination de genre, et en encourageant leur participation à la prise de décision dans les communautés elles-mêmes. Des initiatives similaires ont été mises en marche dans différentes régions de l'Afrique Subsaharienne, dans le contexte de la campagne pour l'Éducation Féminine promue par UNICEF et FAWE, qui tente d'atteindre les zones rurales du Ghana, de la Zambie ou du Zimbabwe.

Je souhaite porter l'attention du lecteur sur les stratégies de coopération féminine qui ont été établies entre les femmes, et leur signification pour le changement des femmes en Afrique. Les Africaines ont élargi leurs structures de participation, avec un nombre élevé d'associations de femmes en Afrique Subsaharienne. Certains exemples d'associations de ce type incluent : les groupements sénégalais 'Yewwu Yewwi' (pour la libération des femmes), le Réseau de Communication et Développement des Femmes Africaines (FEMMET), le groupement régional de Femmes pour la Loi et le Développement en Afrique (WILDAF) ou la Fédération des Femmes Africaines Spécialistes des Médias (FAMW) et APC Africa Woman, un réseau d'organisations et d'individus qui travaillent pour l'autonomisation des femmes à travers les Nouvelles Technologies.

En 2005, le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples reçut sa 15<sup>ème</sup> ratification, et entra en vigueur à la fin de cette année-là. Ce protocole crée de nouveaux droits pour les femmes africaines en termes des normes internationales. Les pays qui ont ratifié le protocole en 2006 incluent le Bénin, le Cap Vert, les Comores, Djibouti, la Gambie, le Lesotho, la Lybie, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal, l'Afrique du Sud et le Togo.

Ce document oblige les pays membres à appliquer la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que

l'application de la Plateforme d'Action de Pékin pour la promotion des droits des femmes.

Le protocole reconnaît et garantit une large gamme de droits civils et politiques pour les femmes, ainsi que de droits économiques, sociaux et culturels. Parmi eux figurent le droit à la vie, à l'intégrité et à la sécurité de la personne ; la protection contre les pratiques traditionnelles nocives; la prohibition de la discrimination et la protection des femmes dans les conflits armés.

Ainsi, il garantit à toute femme le droit au respect comme personne, et au plein développement de sa personnalité; l'accès à la justice et l'égalité de protection devant la loi ; et la participation aux processus politiques et de prise de décision. De plus, il assure le droit à la santé et les droits reproductifs de la femme; le droit à la sécurité alimentaire; et le droit à un logement adéquat.

## **En Conclusion**

Comme nous pouvons le voir, la réalité vécue par les femmes a été radicalement transformée durant les 30 dernières années, et plus particulièrement depuis la Plateforme de Pékin en 1995.

Il est vrai que la situation des femmes a beaucoup changé, mais il est vrai aussi que ce changement n'a pas seulement été une question de temps mais plutôt une conséquence directe du travail incité par la communauté internationale.

Le rôle des Nations Unies a été et continue d'être crucial. Les conférences internationales sur la Femme ont mis en relief la réalité des discriminations que vivent les femmes partout dans le monde. De fait, c'est depuis la création de ces conférences et des Forums parallèles des Organisations Non-Gouvernementales, qu'il a été mis en évidence que la discrimination à l'égard des femmes est commune à tous les pays indépendamment de leur niveau de développement :

- La difficulté pour participer à la vie politique.
- La difficulté pour atteindre les postes à responsabilité.
- La violence contre les femmes.
- Les problèmes de santé, en particulier de santé sexuelle et reproductive.
- La moindre incorporation au monde du travail, et en conséquence la diminution de l'autonomie.
- Les relations de pouvoir.
- Les stéréotypes de genre.
- La division sexiste du travail.

A cette liste nous pouvons ajouter un long et caetera de discriminations partagées, à des niveaux différents et avec certaines nuances, par les femmes partout dans le monde.

Grâce aux Forums Internationaux, toutes ces questions qui influent directement la réalité quotidienne des femmes ont été mises en lumière et ont commencé à faire partie des programmes gouvernementaux.

La collaboration entre les Organismes Internationaux et les différents gouvernements ont permis des progrès légaux sans précédent. Il est vrai que de nombreuses lois continuent de discriminer les femmes,<sup>ix</sup> mais il en existe beaucoup plus qui les empêchent. De fait, les plus grandes avancées ont été réalisées au niveau légal.

C'est comme si nous disions que l'égalité formelle et la reconnaissance des droits des femmes sur papier ne se discutent pas. Ce progrès est sans aucun doute dû à ce que nous avons nommé dans l'introduction de cet article le Féminisme d'État et son alliance avec les Organismes Internationaux. De fait, le Réseau des Femmes espagnoles et africaines créé à Maputo en 2006 reconnaît dans la Déclaration de Madrid de 2007 que le premier pas vers la réalité des droits des femmes est l'existence de cadres légaux et constitutionnels qui évitent les discriminations et rendent possible un progrès vers l'égalité.

Nous devons reconnaître, cependant, que ce progrès s'est joué sur trois fronts, la troisième étant le mouvement associatif des femmes.

Le mouvement associatif des femmes a acquis une importante croissance au sein des conférences internationales, se convertissant en un mouvement mondial de femmes qui poussent avec force les gouvernements dans les différents forums internationaux, nationaux et locaux, pour atteindre l'égalité réelle et effective entre femmes et hommes.

Je souhaite terminer en ouvrant de nouveau le débat qui a introduit cet article. Il semble clair que nous ne pouvons nier les avancées vers l'égalité, mais il est aussi évident qu'il existe une grande brèche entre les avancées légales et la vie quotidienne des femmes, en particulier entre les femmes vivant en milieu urbain et celles vivant en zones rurales dans les pays en voie de développement. Les avancées légales sont extrêmement importantes mais nous ne devons pas en rester là : nous devons continuer à exiger que l'égalité entre femmes et hommes imprègne les sociétés et atteigne avec plus de force encore les femmes du monde entier, au quotidien.

Dans ce processus, les organisations de femmes sont indispensables, comme le démontre l'expérience Africaine ainsi que d'autres régions du monde. Nous devons travailler pour générer des réseaux de communication et d'information, en utilisant les nouvelles technologies pour que toutes, nous rendions possible un monde d'égalité.

### **Bibliographie:**

Africa and the Millennium Development Goals, 2007, United Nations

Benavides de la Vega, L, Actores regionales y subregionales en África Subsahariana, documento de trabajo nº 19, Fundación Carolina.

Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Charte de Banjul), XVIIIème Assemblée de Chefs d'États et de Gouvernements de l'Organisation pour l'Unité Africaine.

Cejas, M Género y globalización en África: a cinco años de Beijing, en <http://www.bibliotecavirtual.clacso.org>.

Déclaration du Millénaire. Résolution 55/2 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Discours de Inés Alberdi, Directrice de UNIFEM à la IIIème Réunion du Réseau de Femmes Espagnoles et Africaines.

Rapport de la Quatrième Charte Mondiale sur la Femme. Publication des Nations Unies.

Rapport sur l'État Mondial de l'Enfance, 2007 UNICEF.

Les femmes africaines et les Nations Unies, entrevue avec Dr Jacinta Muteshi de la Commission Nationale pour le Genre et le Développement du Kenya, 2006, <http://www.choike.org>

Martínez Ten, L y Escapa R, Guía de formación para la participación social y política de las mujeres. Texto revisado por Valcárcel A. Ed. por el Instituto de la Mujer y el IMEX.

Pereyra V, Mujeres subsaharianas: la reinención de África en <http://www.revistapueblos.org>

### **Pages Web consultées**

<http://www.un.org>

<http://www.afrol.com/es/articles>

<http://www.unifem.org>

<http://flamme.org>

<http://www.unicef.org>

<http://www.wildaf-ao.org/fr/index.php3>

<http://www.emakunde.es>

<http://www.femnet.or.ke/>

<http://www.fmujeresprogresistas.org>

<http://www.mujeresenred.net/>

<http://equalitynow.org>

<http://www.africa-union.org>

<http://www.choike.org>

<http://www.nepad.org>

<http://www.revistapueblos.org>

<http://www.fundacioncarolina.es>

<http://www.bibliotecavirtual.clacso.org>

<http://www.un-instraw.org>

<http://www.malostratos.org>

<http://ipsnoticias.net>

### **Notes bibliographiques**

---

<sup>i</sup> *Guía de formación para la participación social y política de las mujeres*. L. Martínez Ten y R. Escapa. Texte révisé en collaboration avec A. Valcárcel.

<sup>ii</sup> Charte des Nations Unies, Article 1 paragraphe 3 ; art. 13 par. 1-b.

<sup>iii</sup> La CEDAW définit dans son premier article comme discrimination de la femme, “Toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l’exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l’égalité de l’homme et de la femme, des droits de l’homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine”.

<sup>iv</sup> Déclaration de Pékin, Rapport de la Quatrième Conférence Mondiale sur la Femme. Publication des Nations Unies.

<sup>v</sup> New York, 9 juin 2000. “La femme en l’an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix au 21eme siècle”.

<sup>vi</sup> New York, 5 mars 2005. Examen et Evaluation . “Pékin 10 ans après. Parvenir à l’égalité entre les sexes, le développement et la paix”.

<sup>vii</sup> Déclaration du Millénaire. Résolution 55/2 de l’Assemblée Générale des Nations Unies.

<sup>viii</sup> Rapport sur l’État Mondial de l’Enfance 2007, UNICEF.

<sup>ix</sup> On peut consulter certaines de ces lois discriminatoires sur <http://www.equalitynow.org>.